

# Commission « groupes » CIOFF-France

## CHARTRE d'engagement à « l'esprit CIOFF »

### « L'esprit CIOFF »

Depuis sa fondation en 1970 à Confolens le CIOFF œuvre pour la sauvegarde et la diffusion de la culture traditionnelle et populaire dans un esprit de tolérance et d'échange.

Ses actions visent à :

- Promouvoir le patrimoine immatériel sous toutes ses formes : la danse, la musique, les jeux , les rites, les coutumes et autres arts.
- Servir les objectifs de l'UNESCO.
- Soutenir les activités de ses membres et coopérer avec toute autre organisation active dans le domaine du patrimoine culturel.
- Œuvrer, en réalisant ces objectifs, pour une culture de la paix et de la non-violence.

La musique et la danse sont notamment un langage universel propice à la découverte de l'autre. Elles procurent à chacun un enrichissement personnel et transmettent au public des émotions rares.

En favorisant les rencontres de jeunes artistes exprimant leur diversité culturelle sur les scènes des Festivals Internationaux, le CIOFF s'inscrit dans une dynamique en faveur de la paix.

### **La section française du CIOFF s'engage :**

- 1) A valoriser les groupes français de traditions populaires en présentant et proposant des groupes de haut niveau artistique, en particulier dans les Festivals CIOFF étrangers
- 2) A accompagner les groupes dans leur démarche de qualité en leur donnant les critères d'exigences nécessaires et si besoin ait des possibilités de formation.
- 3) A soutenir les groupes en leur fournissant les supports de communication dont elle dispose.
- 4) A mettre à la disposition des groupes les appuis possibles et nécessaires à la réalisation de leurs projets.

## **Préambule**

Un groupe soutenu par le CIOFF doit, quelle que soit sa catégorie, être l'expression d'un terroir. Il n'est en aucun cas une caricature. En revanche, il sait traduire l'esprit de tout un peuple par la présentation de spectacles de qualité.

Le groupe doit pouvoir définir l'étendue de son expression artistique par son appartenance à une ou à plusieurs des catégories suivantes.

### **1. Groupe « de caractère authentique »**

Il est toujours porteur d'une tradition vivante exprimée par une danse ou une tradition exceptionnelle.

*Durée de 10 minutes maxi*

Il veut présenter des séries de danses régionales reflétant un certain naturel de la part des danseurs.

Le groupe doit alors répondre à une rigueur ethnographique exprimée par

Le costume dans sa confection et sa manière de le porter.

Le respect de la technique traditionnelle de l'interprétation de la musique et du chant.

Une approche ethnographique de l'expression de la danse ou de la reconstitution.

### **2. Groupe « élaboré »**

Il présente une expression adaptée à la scène directement issue du terroir qu'il représente en respectant le plus fidèlement possible les caractères de la tradition..

*Suites de durées variables : 10, 15, 20, 30, 60, 90 minutes.*

Il est capable d'élaborer un spectacle d'une durée continue de 45 minutes.

### **3. Groupe « stylisé »**

L'expression scénique repose sur une base traditionnelle (danses, costumes, ...). Le groupe effectue un travail chorégraphique et accorde une part considérable à la création à partir de la culture traditionnelle dont il est issu..

*Durée minimum de 2 fois 40 minutes*

## CARACTERISTIQUES ARTISTIQUES

Le groupe doit répondre aux critères suivants :

- **Le répertoire**

L'étendue géographique et la période historique doivent être parfaitement identifiées.

- **La danse**

L'expression traditionnelle ou populaire doit être clairement précisée.

- **La musique**

Un orchestre composé de musiciens est indispensable. Les instruments utilisés doivent concorder avec le répertoire.

- **Le chant**

Définition précise du chœur : il est indépendant ou inclus dans l'orchestre.

- **Le costume**

La présentation du costume est l'un des éléments essentiels du spectacle. Il est l'émanation d'une identité et doit donc être porté conformément aux usages de sa période de référence

Le nombre de costumes doit être mentionné

- **Les accessoires**

Le volume doit être estimé.

## CARACTERISTIQUES GENERALES

Le groupe s'engage à donner les informations indispensables aux organisateurs de spectacles.

- **La carte d'identité**

Effectif et composition du groupe

Age moyen, sexe, .....

- **Le domaine de compétence**

Spectacles

Animations

Conférences ou « master class »

Défilés

Ateliers et expositions

Particularité et originalité

- **La présentation**

Documentation et support de communication

Fiche technique

CARACTERISTIQUES LIEES A L'ETHIQUE CIOFF
--

Le groupe doit se conformer aux règlements du CIOFF.

- **Engagement et Coopération**

Le groupe doit se conformer aux réglementations et politiques du CIOFF.

Il s'engage à soutenir les valeurs développées par le CIOFF France et promouvoir son action en toute occasion et selon ses moyens (presse, salons, communication.....)

Il s'engage à être le relais des actions initiées par le CIOFF France.

- **Honnêteté**

Les dirigeants doivent engager leur groupe en toute connaissance de cause et s'en tenir aux engagements contractuels pris avec les organisateurs.

Les décisions doivent être rapides et fermes.

- **Respect**

Tous les membres du groupe doivent avoir un comportement exemplaire et respectueux en adoptant une attitude courtoise en toutes circonstances.